



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
15 novembre 2013
Français
Original: anglais

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Trente-neuvième session

Varsovie, 11-16 novembre 2013

Point 4 de l'ordre du jour

Rapport du Comité de l'adaptation

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Trente-neuvième session

Varsovie, 11-16 novembre 2013

Point 8 de l'ordre du jour

Rapport du Comité de l'adaptation

Travaux du Comité de l'adaptation

Projet de décision proposé par les Présidents

Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

À leur trente-neuvième session, l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre ont recommandé le projet de décision ci-après pour examen et adoption par la Conférence des Parties à sa dix-neuvième session:

Projet de décision -/CP.19

Travaux du Comité de l'adaptation

La Conférence des Parties,

Accueillant avec satisfaction le rapport du Comité de l'adaptation¹,

Constatant avec préoccupation l'insuffisance des ressources dont il est fait état dans le rapport susmentionné,

¹ FCCC/SB/2013/2.

1. *Prend note avec satisfaction* des progrès réalisés par le Comité de l'adaptation dans l'exécution de son plan de travail triennal, s'agissant en particulier des points suivants:

a) Progrès réalisés pour ce qui est de promouvoir l'adaptation de manière cohérente au titre de la Convention;

b) Rapport thématique de 2013 sur l'état de l'adaptation²;

c) Premier Forum annuel de l'adaptation;

d) Création d'une équipe spéciale sur les plans nationaux d'adaptation;

2. *Se félicite* des activités qui ont été mises au point selon trois secteurs dans le plan de travail triennal afin de renforcer la cohérence globale;

3. *Encourage* le Comité de l'adaptation à poursuivre ses travaux pour fournir une assistance technique et des conseils aux Parties, en particulier dans le domaine des plans nationaux d'adaptation, et à s'efforcer de renforcer encore la cohérence et la synergie avec les autres organismes et programmes pertinents au titre de la Convention dans le cadre de l'exécution de son plan de travail;

4. *Prie* le Comité de l'adaptation d'envisager de cibler encore plus son rapport thématique de 2014;

5. *Prie en outre* le Comité de l'adaptation d'organiser lors de la quarantième session des organes subsidiaires une manifestation spéciale visant à présenter ses activités et à engager un dialogue avec les Parties et les autres parties prenantes pertinentes;

6. *Décide* qu'à partir de sa première réunion qui se tiendra en 2014 le Comité de l'adaptation ne sera plus présidé par un président et un vice-président, mais par deux coprésidents;

7. *Demande* au Comité de l'adaptation d'apporter à son règlement intérieur les modifications rendues nécessaires par les dispositions du paragraphe 6 ci-dessus;

8. *Remercie* les Gouvernements allemand, japonais et norvégien, ainsi que la Commission européenne, pour avoir fourni des contributions financières et en nature afin d'appuyer les travaux du Comité de l'adaptation, et le Gouvernement fidjien pour avoir accueilli la quatrième réunion du Comité de l'adaptation et l'atelier sur le suivi et l'évaluation de l'adaptation;

9. *Se félicite* des efforts faits par le Comité de l'adaptation pour rendre plus efficace l'utilisation des ressources existantes, notamment en renforçant la collaboration avec d'autres organes constitués au titre de la Convention;

10. *Encourage* le Comité de l'adaptation à utiliser, le cas échéant, les ressources, les capacités et les compétences spécialisées des organisations, centres et réseaux compétents existant en dehors du cadre de la Convention pour appuyer ses travaux;

11. *Encourage à nouveau* les Parties à allouer des ressources suffisantes afin que le plan de travail triennal du Comité de l'adaptation soit exécuté en temps voulu³.

² Consultable à l'adresse: unfccc.int/6997.php#AC.

³ Décision 11/CP.18, par. 6.